



Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

DIRECTIVE NITRATES : DES EXIGENCES PLUS ADMINISTRATIVES QU'AGRONOMIQUES

UN MILLE-FEUILLES RÉGLEMENTAIRE INCOMPRÉHENSIBLE !

Les programmes d'actions sont contenus dans plusieurs arrêtés et décrets nationaux auxquels s'ajoutent des arrêtés régionaux dans un empilage confus. Les mesures réclamées aux paysan.ne.s et leur mise en œuvre s'attachent plus au respect de la réglementation sous un angle administratif et mathématique qu'à une approche de conseil agronomique qui pourrait faire évoluer les pratiques. Les paysan.ne.s sont dépossédé.e.s de leur autonomie et peu incité.e.s à modifier leurs pratiques.

LES POLLUTIONS DE L'EAU SONT MULTIPLES

La gestion du bon état écologique des eaux avec des réglementation segmentées par polluants ou sources de pollution empêche une transversalité qui permettrait d'éviter les effets contraires et offrirait une approche système aux paysan.ne.s sur leur ferme face à la protection de l'eau. Les contraintes de la Directive nitrates sont supportées principalement par les éleveurs-euses. Le plafonnement des apports ne prend pas en compte les engrais azotés minéraux, or la fertilisation minérale a aussi une forte responsabilité dans ces pollutions, elle peut même en être la principale cause dans certaines régions. Ainsi des bassins peu chargés en azote organique (zones de cultures) voient leur situation se dégrader vis-à-vis des taux de nitrates dans les eaux superficielles. Le phosphore et les pesticides sont aussi des intrants qui détériorent la qualité de l'eau et plus largement peuvent avoir des effets sur l'ensemble de la biosphère. Or la directive nitrates n'en tient pas compte, quitte à permettre des pratiques en contradiction avec un meilleur état écologique des eaux telle la destruction chimique des couverts dans de nombreux cas et sur une grande partie du territoire.

LES NITRATES EN MER, QUELS IMPACTS ?

L'excès de nitrate dans nos rivières donne lieu aux fameux phénomènes de marées vertes. Loin d'être cantonnés à la seule Bretagne, le suivi national des marées vertes cartographie le littoral français depuis Dieppe jusqu'à l'île d'Oléron. Trois survols aériens en période estivale, relayés par un suivi concomitant sur le terrain, permettent de quantifier, de qualifier et de cartographier les échouages en temps réel. Les conséquences sont de deux ordres. En premier lieu, le danger provoqué par des échouages massifs d'algues vertes en pleine période estivale, potentiellement producteur d'H₂S (sulfure d'hydrogène), gaz hautement toxique. Plus généralement, la nouvelle loi cadre sur l'eau prend en compte ces échouages de macro algues dans la classification de la qualité des eaux de baignade par masse d'eau. Un déclassement a des incidences non négligeables sur l'activité touristique. Enfin, le déséquilibre nitrate/phosphate semble favoriser le développement de phytoplanctons toxiques entraînant l'interdiction de commercialisation des coquillages.



Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

LA SUR-UTILISATION DE NITRATES A UN COÛT !

Selon le CGEDD, l'azote en excès pourrait atteindre 1,5 Mt par an, non assimilées par les plantes et rejetées dans l'eau, dans l'air ou stockées dans le sol¹. Cette perte a un coût à la fois pour les paysan.ne.s et pour la collectivité. Le coût pour la société de cet excès d'azote s'établirait dans une fourchette entre 0,9 et 2,9 milliards d'euros. Pour les paysan.ne.s, l'excès d'azote correspond nécessairement à une perte d'argent. Tout kilo d'azote qui n'est pas utilisé par les cultures est un kilo d'azote épandu inutilement.

MESURES COHÉRENTES À METTRE EN PLACE

Ne considérer que l'azote organique est une aberration, les évolutions de la qualité de l'eau montrent une forte dégradation dans les zones de grandes cultures. L'azote minéral doit être pris en compte dans le plafond d'azote à 170kg/hectare et des mesures pour les zones de grandes cultures doivent être mises en œuvre !

La généralisation des déclarations de flux permettrait une traçabilité des échanges, le croisement des déclarations des cédants et des receveurs d'effluents et le croisement avec les ventes d'azote minéral. La réglementation Nitrates doit bannir toutes destructions chimiques des couverts végétaux. Créer une pollution dans la perspective d'en limiter une autre ne peut en aucun être considéré comme une avancée. La pollution par les pesticides est aussi très importante et a des impacts conséquents sur les ressources naturelles et les humains.

NOS REVENDICATIONS

La Confédération paysanne revendique une approche globale, transversale et systémique des pollutions d'origine agricoles en général. La mise en œuvre de la directive nitrates au niveau français ne répond pas à cet enjeu. Il faut une réglementation qui prenne aussi en compte le phosphore, l'ammoniac, les pesticides, etc, aussi responsables de la dégradation de la qualité de l'eau, de l'air, du sol. Le cloisonnement des problématiques pousse à la mise en œuvre de textes inappropriés.

La Confédération paysanne défend un élevage paysan qui maintien des surfaces considérables de prairies permanentes. Ces prairies sont de véritables puits de carbone en permettant son stockage dans le sol. Elles sont également garantes du maintien de la biodiversité végétale et animale. Les déjections des animaux sont d'excellent fertilisants du sol, permettent la vie de nombreux insectes et micro-organismes et limitent ainsi l'utilisation d'engrais de synthèse. La préservation de l'environnement, de la biodiversité et du patrimoine constitue une priorité que les systèmes agricoles doivent prendre en compte. L'application de la directive Nitrates

¹ Études et documents, Les pollutions par les engrais azotés et les produits phytosanitaires : coûts et solutions. N°136, décembre 2015. Commissariat général au développement durable.



Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

doit encourager la recherche des modes de culture et d'élevage qui maintiennent, voire améliorent la fertilité des sols et tendent vers l'autonomie.

Ainsi, les politiques et financements publics doivent favoriser le changement de pratiques et de systèmes. Des politiques de régulation de la production agricole doivent permettre à des paysan.ne.s nombreux de vivre de leurs métiers. Leur accompagnement à la transition doit être renforcé et juste. Faire face à la pollution par les nitrates appelle à dépasser la parcelle et à développer une approche système.

Position de la Confédération paysanne sur le 7^e PAN, exprimée lors d'un entretien avec les CGAAER et CGEDD le 20 juillet 2020

- *Vision de la Confédération paysanne sur la situation actuelle*

Il est nécessaire d'avoir un cadre réglementaire, mais ce n'est pas suffisant car les politiques publiques soutiennent un modèle agricole néfaste (intensification et agrandissement). Il faut avoir une approche globale et systémique.

La réglementation du PAN est complexe. Les paysan.ne.s la voit comme une contrainte administrative. Il faut l'accompagner d'un conseil auprès des paysan.ne.s via des réunions locales plus régulières pour remettre du sens (par ex: un groupe de paysan.ne.s + un technicien d'organismes de conseil qui font les plans de fumure).

Il y a un manque de diffusion d'informations sur la qualité de l'eau entre les travaux menés par les scientifiques et les paysan.ne.s (besoin de visites de fermes expérimentales, explications des données chiffrées). Il est difficile d'interpréter les chiffres, on a amélioré certaines choses mais il faut continuer.

En Bretagne la qualité de l'eau s'est nettement améliorée, malgré un bassin dégradé et une forte proportion d'élevages. Cela illustre bien le fait que l'élevage n'est pas seul responsable de la dégradation de l'eau : il faut que l'apport azoté corresponde au besoin et à la capacité des sols.

- *Voies d'amélioration et revendications de la Confédération paysanne*

La Confédération paysanne demande de la souplesse dans le calendrier d'épandage (la réglementation actuelle amène, dans certains cas, à des aberrations avec les conditions climatiques).

La couverture hivernale des sols est une bonne mesure agronomique du PAN. Cependant il ne faudrait pas remplacer une pollution nitrates par une pollution par les phytosanitaires aussi, la Confédération paysanne demande l'arrêt de la destruction chimique des couvertures.

La Confédération paysanne demande un soutien financier pour la mise aux normes, notamment pour les paysan.ne.s qui entrent en zones vulnérables (ZV).

La Confédération paysanne alerte sur la nécessité d'être vigilants sur l'épandage des digestats de méthanisation avec des contrôles à l'entrée et à la sortie des stations de méthanisation

La Confédération paysanne souhaite une meilleure diffusion des informations et des travaux menés par les scientifiques.

- *Réaction de la Confédération paysanne à la proposition de faire des sous-zones dans les ZV*

Il faudrait garder une stabilité réglementaire. Les sous-zones complexifieraient les réglementations alors que les paysan.ne.s veulent de la stabilité administrative.

Il ne faut pas relâcher les efforts (maintien des plans de fumure notamment) mais faire preuve de souplesse (sur le calendrier d'épandage) et de pédagogie.

- *Réaction de la Confédération paysanne à la proposition de faire des contrôles par imagerie satellitaire*

Les paysan.ne.s risquent de se sentir encore plus surveillé.e.s. Cela va instaurer un climat de défiance et de contrôle permanent virtuel. Le contrôle par drone n'a aucune vertu pédagogique. Il faut continuer à réaliser des contrôles pédagogiques, c'est à dire "physiques" avec des échanges.

Contribution de la confédération paysanne 54 à la révision du Programme d'action national Nitrates

Membres de la confédération paysanne, nous avons participé à la réunion de concertation préalable qui s'est tenue le 14 octobre à Pont-à-Mousson.

Des échanges qui ont eu lieu, nous avons retenu un certain nombre de points. Ainsi, c'est en tant que citoyens préoccupés par les questions environnementales et en tant qu'acteurs de terrain que nous apportons ici des propositions concrètes.

1. La couverture permanente du sol limite les fuites d'azote au cours des périodes pluvieuses !

Dans ce cadre, la prairie présente un réel atout mais rien n'incite à les maintenir :

- Fort déséquilibre des aides PAC entre le système céréalier et le système herbager extensif.
- En cas de conversion à l'agriculture biologique, l'hectare de céréale et 2 fois plus subventionné que l'hectare de prairie.
- Toujours dans le cadre de la conversion en AB, une règle impose le retournement de la prairie temporaire au bout de 5 ans !
- Les prairies temporaires ne comprenant pas 100% de légumineuses sont depuis quelques années exclues des dispositifs de subvention de la PAC. Pourtant, les cultures mélangeant graminées et légumineuses fournissent une alimentation idéale aux herbivores !

2. La crise que connaît l'élevage actuellement conduit à des pratiques qui peuvent nuire à la qualité de l'eau :

- Abandon pur et simple de l'élevage et retournement des prairies pour mise en culture
- Spécialisation des élevages conduisant à la multiplication d'élevages industriels produisant d'énormes quantités d'effluents
- Création d'unités de méthanisation pour apporter un complément de revenu à l'agriculteur ; pour être rentables, elles sont souvent surdimensionnées et nécessitent alors des apports autres que les effluents d'élevages. Ces unités produisent des digestats qui peuvent s'avérer problématiques quant à la qualité de l'eau (cf. le note de l'agence de l'eau Rhin Meuse)

3. « Le développement de l'AB est favorable à la réduction des pollutions par les nitrates » (P.31 du dossier de concertation)

Renforcé de façon sensible en 2015, le dispositif d'aide à la conversion à l'AB a été très affaibli depuis ! Pourtant, cette agriculture peine à répondre à la demande.

4. S'assurer du respect de la réglementation

Certaines pratiques agricoles doivent faire l'objet d'un contrôle renforcé :

- Force est de constater que si les dates d'épandages sont globalement respectées, les volumes épandus sont beaucoup moins vérifiables quand il s'agit de produits disponibles en grande quantité sur les fermes (effluents d'élevage, digestat...).
- Au regard des problèmes que risque de poser l'épandage massif de digestat issu des unités de méthanisation, qui présente des caractéristiques similaires à l'azote minérale, il devrait faire

l'objet d'un contrôle beaucoup plus strict et son utilisation devrait être plus encadrée, afin de protéger la ressource en eau.

- Pour éviter des dérives, les méthaniseurs qui veulent prétendre aux subventions publiques ne doivent pas incorporer plus de 15% de cultures dédiées dans leurs unités. Comment les organismes de contrôle s'assurent-ils du respect de cette règle ?

- Constatant que la méthanisation est subventionnée de multiples façons (à l'investissement mais surtout au fonctionnement : sur le prix de rachat de l'énergie produite, par les aides PAC sur les cultures dédiées, sur le remboursement d'une partie de la TIPP...), la transparence sur l'ensemble des aides perçues par les méthaniseurs devrait être rendue publique, au même titre que les aides PAC.

- Prolonger et généraliser l'obligation de couverture des sols : si l'implantation de couverts se développe fortement, on constate souvent leur destruction dès le mois d'octobre. Nous doutons de l'efficacité d'une telle pratique pour assurer la préservation des sols et de l'eau.

5. Pour une indépendance des organismes agricoles qui assure un service public

Des organismes tels que les Chambres d'agriculture, la MSA, les SAFER... ne devraient plus être co-gérés par des syndicats agricoles, qui sont juges et parties. Cette collusion rend nécessairement compliquée la prise de décisions qui ne devraient être guidées que par la défense de l'intérêt général.

Enfin, nous pensons que donner la parole aux citoyens ne dispense pas d'un éclairage scientifique ! Lors de la réunion de Pont-à-Mousson, nous avons été choqué de voir des participants répandre de fausses informations, et d'apprendre qu'il était demandé aux experts présents de ne pas prendre la parole.